

Fonds d'accélération Biotechnologies Santé (FABS)

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le Fonds d'Accélération Biotechnologies Santé (FABS) de Bpifrance est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres ou quasi-fonds propres.

Il vise à accélérer le développement de sociétés innovantes en prenant des participations dans des entreprises et des fonds du domaine de la santé.

Le Fonds d'Accélération Biotechnologies Santé fait partie des mesures du Programme Investissements d'Avenir.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le Fonds d'Accélération Biotechnologies Santé intervient dans les entreprises en phase d'amorçage, développant des produits thérapeutiques et des dispositifs médicaux dans le domaine de la santé humaine. Il vise à accélérer le développement de projets issus des travaux financés dans le cadre des instituts hospitalo-universitaires (IHU) et des laboratoires d'excellence (Labex).

Sont également concernés des PME, des plateformes de technologies, prestataires de services scientifiques ou technologiques, ainsi que des sociétés de projets ayant une activité industrielle ou commerciale, constituées sur la base d'actifs issus de l'environnement hospitalo-universitaire.

Pour quel projet ?

Les interventions du Fonds d'Accélération Biotechnologies Santé concernent des opérations de création et développement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention du Fonds d'Accélération Biotechnologies Santé est généralement compris entre 1 et 20 M€.

Le Fonds d'Accélération Biotechnologies Santé intervient en capital-amorçage et en capital-risque.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - › Santé
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › Situation financière saine

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr